

<b>Certification de l'installation photovoltaïque*</b>			FO 08 41 02-1
<b>Edition/Date:</b> 01.10.2017	<b>Section</b> 08	<b>Nom du fichier:</b> FO 08 41 02 Données certifiées de l'installation	<b>Page:</b> 1 sur 6

## Formulaire pour la certification des installations photovoltaïques

### Indications pour l'auditeur / le gestionnaire de réseau devant certifier l'installation:

- L'auditeur / le gestionnaire de réseau, qui effectue la certification, a l'obligation de se rendre sur les lieux afin de pouvoir attester que l'installation est conforme aux prescriptions.
- L'auditeur / le gestionnaire de réseau est responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité de toutes les données figurant sur ce formulaire.
- Veuillez viser (parapher) chaque page de ce formulaire.
- Pour l'évaluation du point d'injection, il est impératif de joindre au formulaire le schéma des compteurs / du raccordement.

### Indications pour l'exploitant d'installation:

- En tant qu'exploitant d'installation, vous êtes tenu de signaler immédiatement les éventuelles modifications concernant l'installation à Swissgrid SA et au gestionnaire de réseau / auditeur.
- Si vous souhaitez le rajout de qualités supplémentaires (aux garanties d'origine) comme «naturemade» ou «TÜV Süd EE», veuillez-vous adresser à l'organisation décernant la certification correspondante.
- Si l'installation se qualifie pour la rétribution unique ou si l'exploitant n'a pas encore exercé son droit d'option, il faut également joindre le «Formulaire IBAN & Droit d'option».

## 1 Données de l'installation<sup>1</sup>

N° RPC/RU: \_\_\_\_\_

L'exploitant d'installation souhaite l'établissement de GO (marché libre)<sup>2</sup>:

N° de la décision d'approbation des plans de l'ESTI (supérieur à 30 kVA): \_\_\_\_\_

Remarque: Les champs bleutés sont des champs obligatoires qui doivent être remplis dans tous les cas<sup>3</sup>.

## 2 Données concernant le bénéficiaire de la RPC/RU ou l'exploitant de l'installation sur la liste d'attente

(si les informations ne correspondent pas au bénéficiaire de la RPC/RU de l'annonce pour la RPC/RU, il faut joindre un changement de bénéficiaire au formulaire)

<b><u>Données concernant le bénéficiaire de la RPC/RU</u></b>		Swissgrid
Nom de l'entreprise/nom et prénom du particulier		
Rue, numéro		
Case postale		

\* Selon l'art. 3 al. 1 de l'ordonnance du DETEC sur l'attestation du type de production et de l'origine de l'électricité (OAO, RS 730.010.1)

<sup>1</sup> Le «Guide sur la certification des données de l'installation et de la production» sert de directive pour la certification des données d'installation.

<sup>2</sup> L'établissement de GO pour le marché libre est possible pour les installations RPC sur la liste d'attente et les installations RU.

<sup>3</sup> Les certifications incomplètes sont renvoyées.

Signature du gestionnaire de réseau/de l'auditeur .....

<b>Certification de l'installation photovoltaïque*</b>			FO 08 41 02-1
<b>Edition/Date:</b>	<b>Section</b>	<b>Nom du fichier:</b>	<b>Page:</b>
01.10.2017	08	FO 08 41 02 Données certifiées de l'installation	2 sur 6

NPA, localité		
Pays		
Adresse e-mail de l'entreprise/du particulier		
1 <sup>er</sup> numéro de téléphone de l'entreprise (siège principal)/du particulier		
2 <sup>e</sup> numéro de téléphone du particulier		
<b><u>Pour les entreprises</u></b>		
Interlocuteur <b>de l'entreprise</b> (Madame/Monsieur, titre, prénom, nom)		
1 <sup>er</sup> numéro de téléphone <b>de l'interlocuteur</b>		
2 <sup>e</sup> numéro de téléphone <b>de l'interlocuteur</b>		
E-mail <b>de l'interlocuteur</b>		
Adresse web <b>de l'entreprise</b>		

### 3 Données de base de l'installation

<b>Site</b>		Swissgrid
Désignation de l'installation de production		
N° de terrain		
Rue, numéro		
NPA, localité		
Particularités de l'installation de production		
<b><u>Données techniques</u></b>		
Date de la mise en service (JJ.MM.AAAA)		
Puissance DC nominale installée des panneaux (kWp)		
Nombre de panneaux, type de panneaux et puissance des panneaux (ex. 12x panneaux Sanyo de 200Wp)		
Orientation (ex. sud-ouest)/angle de pose (ex. 30°)		
Production annuelle moyenne escomptée (kWh)		
Taille de l'installation (m <sup>2</sup> )		
Catégorie de l'installation	intégrée* <input type="checkbox"/> / ajoutée <input type="checkbox"/> / isolées <input type="checkbox"/>	
* Installation intégrée: photos pendant la phase de construction et après l'achèvement sont <b>exigées!</b>	<input type="checkbox"/>	
Marque de l'onduleur (plusieurs réponses possibles)		
Numéro de produit/série de l'onduleur (plusieurs réponses possibles)		
Nombre et puissance nominale AC des onduleurs (ex. 2 onduleurs de 4,5 kVA) ainsi que puissance totale des onduleurs		
Rapport de sécurité (RaSe) sur l'audit disponible	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Signature du gestionnaire de réseau/de l'auditeur .....

<b>Certification de l'installation photovoltaïque*</b>			FO 08 41 02-1
<b>Edition/Date:</b> 01.10.2017	<b>Section</b> 08	<b>Nom du fichier:</b> FO 08 41 02 Données certifiées de l'installation	<b>Page:</b> 3 sur 6

<b>Mesure</b>		
Mesure de la courbe de charge (Important: les installations avec une puissance de raccordement <b>de 30 kVA doivent être équipées d'un dispositif de mesure de la courbe de charge</b> )	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Communication automatique des données à Swissgrid	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Intervalle de communication des données de production	<input type="checkbox"/> mensuel (pour les installations de plus de 30 kVA) <input type="checkbox"/> trimestriel <input type="checkbox"/> annuel (marché libre)	

#### 4 Exploitation d'un dispositif de stockage

<b>Informations concernant le dispositif de stockage</b>		Swissgrid
L'installation possède un dispositif de stockage	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Capacité installée du dispositif de stockage (kWh)		
Description détaillée de la technologie de stockage (ex : batterie Li-ion, air comprimé, Power-to-Gas, pompage-turbinage, etc.)		
Marque du dispositif de stockage		
Type du dispositif de stockage		
Date de la mise en service du dispositif de stockage		

#### 5 Gestionnaire du réseau compétent

<b>Données du gestionnaire de réseau</b>		Swissgrid
Nom de la société du gestionnaire du réseau de distribution		
Rue, numéro		
Case postale		
NPA, localité		
Personne responsable de la traçabilité et de l'exactitude des données de production fournies (Madame, Monsieur, nom, prénom, fonction)		
1 <sup>er</sup> numéro de téléphone de la personne responsable		
2 <sup>e</sup> numéro de téléphone de la personne responsable		
Adresse e-mail de la personne responsable		
Identifiant du gestionnaire de réseau (identificateur de l'AES)		

Signature du gestionnaire de réseau/de l'auditeur .....

<b>Certification de l'installation photovoltaïque*</b>			FO 08 41 02-1
<b>Edition/Date:</b> 01.10.2017	<b>Section</b> 08	<b>Nom du fichier:</b> FO 08 41 02 Données certifiées de l'installation	<b>Page:</b> 4 sur 6

**Le cas échéant: Prestataire de mesure compétent (fournisseur de données à l'attention de Swissgrid) ou gestionnaire de réseau**, responsable de la fourniture des données de mesure (à ne remplir que si différent)

<b><u>Données du fournisseur de données mandaté par le gestionnaire de réseau</u></b>		Swissgrid
Nom du prestataire de mesure		
Rue, numéro		
Case postale		
NPA, localité		
Personne responsable de la traçabilité et de l'exactitude des données de production fournies (Madame, Monsieur, nom, prénom, fonction)		
1 <sup>er</sup> numéro de téléphone de la personne responsable		
2 <sup>e</sup> numéro de téléphone de la personne responsable		
Adresse e-mail de la personne responsable		

## 6 Attribution de la désignation des points de mesure aux numéros de compteur

Selon la situation sur place, veuillez compléter intégralement l'un des trois tableaux a), b) ou c) et indiquer pour chaque désignation de point de mesure la formule du compteur à partir du tableau suivant. Si la mesure est calculée en additionnant les différentes valeurs du compteur, il faut appliquer une formule à la place de la désignation du compteur (par ex. net = Z1 + Z2 – Z3). Pour les installations avec une puissance de raccordement supérieure à 30kVA, une mesure nette avec 2 désignations du point de mesure est prescrite.

a) **Mesure nette** (pas de mesure de la consommation propre, c-à-d injection directe dans le réseau de distribution):

	Désignation du compteur ou formule du compteur	Désignation du point de mesure à 33 chiffres CH.....	Swissgrid
Production nette (jusqu'à 30 kVA) / production brute de l'installation (puissance supérieure à 30 kVA) Ligne 1-1:2:			
Besoins propres de l'installation / alimentation auxiliaire de l'installation (puissance supérieure à 30 kVA) Ligne 1-1:1:			

Signature du gestionnaire de réseau/de l'auditeur .....

<b>Certification de l'installation photovoltaïque*</b>			FO 08 41 02-1
<b>Edition/Date:</b>	<b>Section</b>	<b>Nom du fichier:</b>	<b>Page:</b>
01.10.2017	08	FO 08 41 02 Données certifiées de l'installation	5 sur 6

**b) Mesure de la consommation propre avec mesure de l'excédent (jusqu'à 30 kVA inclus):**

	Désignation du compteur ou formule du compteur	Désignation du point de mesure à 33 chiffres CH.....	Swissgrid
Excédent du producteur Ligne 1-1:2:			

**c) Mesure de la consommation propre (supérieur à 30 kVA):**

	Désignation du compteur ou formule du compteur	Désignation du point de mesure à 33 chiffres CH.....	Swissgrid
Production brute de l'installation Ligne1-1:2:			
Besoins propres / alimentation auxiliaire de l'installation Ligne 1-1:1:			
Excédent du producteur Ligne 1-1:2:			

Les compteurs suivants, dont les mesures d'énergie seront prises en compte pour l'établissement de GO ou la RPC, ont associé aux désignations les points de mesure mentionnés:

Désignation du compteur	Numéro de série du compteur	Emplacement du compteur	Swissgrid
Z1			
Z2			
Z3			
Z4			
Z5			
Z6			
Z7			
Z8			
Z9			

La vérification de la section de mesure et de la plausibilité des données de production déjà mesurées ont été réalisées:

**Veillez joindre au formulaire le schéma unipolaire des compteurs / du raccordement. Le schéma des compteurs doit identifier les compteurs par leurs abréviations. De plus, le point d'injection ainsi que les éventuelles autres installations connectées à ce dernier doivent clairement apparaître sur le schéma.**

Signature du gestionnaire de réseau/de l'auditeur .....

<b>Certification de l'installation photovoltaïque*</b>			FO 08 41 02-1
<b>Edition/Date:</b>	<b>Section</b>	<b>Nom du fichier:</b>	<b>Page:</b>
01.10.2017	08	FO 08 41 02 Données certifiées de l'installation	6 sur 6

## 7 Les données ci-dessus sont certifiées par<sup>4</sup>

Nom de l'instance d'évaluation de la conformité accréditée (auditeur) / de l'exploitant de la station de mesure (gestionnaire de réseau) s'il est juridiquement indépendant de l'exploitant de l'installation <sup>5</sup>	
Nom, prénom	
Numéro du rapport d'audit relatif à l'installation de production (le cas échéant)	
Date de l'audit (JJ.MM.AAAA)	
<b>Lieu, date, signature(s) en bonne et due forme, cachet</b>	

A remplir par Swissgrid SA	Date/signature	
Saisie dans la base de données	GO	RPC/RU
Validation de l'entrée dans la base de données		

<sup>4</sup> La certification doit être effectuée par l'un des centres d'évaluation de la conformité autorisés par le centre d'accréditation suisse SAS pour ce domaine spécialisé ([www.swissgrid.ch](http://www.swissgrid.ch)) → portail spécialisé → liste des auditeurs accrédités) ou l'exploitant réseau compétent selon l'art. 3 al. 1 OAO.

<sup>5</sup> L'auditeur/le gestionnaire de réseau qui a effectué la certification confirme que les informations des chapitres de 1 à 5 ci-dessus sont correctes et complètes.